

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 59 (1971)

Heft: 1

Artikel: Vaud

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-272783>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS ROMANDS

GENÈVE

A travail égal, salaire égal

Au mois d'octobre dernier, le Grand Conseil de Genève a discuté d'une motion demandant la ratification par la Suisse de la convention de l'Organisation internationale du travail sur l'égalité de traitement en matière de salaires entre hommes et femmes.

Les autorités fédérales ont fait, à plusieurs reprises, des études approfondies sur ce sujet, mais n'ont pas encore décidé de signer la convention.

Il peut paraître inutile à un canton de discuter de ce problème dont la solution n'est pas de son ressort. Le Grand Conseil a cependant estimé qu'une prise de position cantonale aurait une certaine influence sur les autorités fédérales.

Nous ne pensons pas nécessaire de donner ici les arguments en faveur de la dite convention, que nous connaissons bien dans nos milieux féminins. C'est avec grand plaisir que nous avons vu la motion acceptée par les députés genevois sans opposition.

Le Grand Conseil a donc « initié le Conseil d'Etat à prendre dans ce dessein les mesures propres à favoriser la ratification par les Chambres fédérales de la convention No 100 de l'Organisation internationale du travail rela-

tive à l'égalité de rémunération, notamment en faisant usage du droit d'initiative cantonal».

Il nous apparaît que cette démarche est tout à fait opportune et si nous en parlons dans ce journal, c'est dans l'intention d'inciter les députés d'autres cantons à présenter aussi de semblables motions.

Un courant d'opinion généralisé pourrait bien provoquer une nouvelle étude du sujet et mener à la ratification d'une convention si favorable à la condition du travail féminin.

A. C.

COMITÉ D'ACTION

Le 21 décembre dernier s'est constitué un Comité d'action en faveur de la reconnaissance des droits politiques aux femmes, sur le plan fédéral. Il comprend un délégué de chaque parti politique genevois, une déléguée des associations féminines, des membres du comité de l'Association genevoise pour le suffrage féminin, ainsi qu'un certain nombre de personnes venues à titre individuel. Des représentants de la presse ont accepté de participer aux travaux de ce Comité, à titre de conseillers.

La présidence de ce Comité est assumée conjointement par Marie-Jeanne Mercier et Gérard Vecchio.

Une innovation 1971...**LES RENCONTRES-DÉBATS DE "FEMMES SUISSES"**

C'est dans les salons du Club du Musée du Petit Palais (2, terrasse St-Victor) que « Femmes Suisses » organise le vendredi 29 janvier la première de ses rencontres-débats mensuels.

La formule en sera la suivante : 19 h. : rencontre et collation ; 20 h. : conférence et débat ; 21 h. 30 : clôture.

Ainsi notre journal souhaite prolonger son information, créer des nouveaux contacts avec ses lecteurs, ouvrir des discussions et permettre à chacun de participer à son club sans bouleversement d'horaire personnel.

Nous commençons par la rencontre avec Laurence Deonna : jeune et sympathique journaliste genevoise, elle est partie sans argent (ou presque) au

Moyen-Orient pour voir... (Jordanie, Syrie, Irak, Koweit, Egypte). Elle nous contera l'évolution des femmes arabes « du harem à l'isoloir » ainsi que ses propres pérégrinations.

Le vendredi 29 février un directeur de banque traitera de l'épargne. A l'époque où l'argent perd de sa valeur, il nous a semblé intéressant d'aborder ce sujet ; n'avons-nous pas tous un carnet d'épargne, et savons-nous le gérer ?

La participation à ces rencontres est gratuite, seules les consommations sont payantes.

Nous espérons ainsi, chers lecteurs, avoir bientôt l'occasion de faire votre connaissance aux vendredis du Club « Femmes Suisses ».

INVITATION**RENCONTRE-DÉBAT DE « FEMMES SUISSES »****DU HAREM A L'ISOLOIR**

ou les voyages en zig-zag d'une Genevoise au Moyen-Orient avec

Laurence Deonna

auteur du livre : « Femmes du combat, de la terre et du sable », aux Editions Labor et Fides, Genève

au Club du Petit Palais, terrasse St-Victor, Genève
de 19 h. à 21 h. 30, le 29 janvier 1971

**ATTENTION !**

Laurence Deonna signera son livre le lendemain, samedi 30 janvier 1971, à partir de 15 h., à la librairie Drugstore de la PHARMACIE PRINCIPALE, 11, rue du Marché, Genève.

NEUCHATEL

DE JUSTESSE...**Femmes admises aux séances du jeudi du "Club 44"**

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre, le Club 44 a pris la décision historique d'admettre les femmes comme membres du club à part entière.

Signalons qu'à sa création, en 1945, les statuts précisaitaient que le club serait un club réservé aux hommes. Peu à peu, cependant, le club ayant pris de l'extension, et l'évolution des mœurs aidant, on admis la présence des dames, les lundis, soirées consacrées aux conférences et à la projection de films.

Avant le vote, le président Braunschweig rappela la part de

plus en plus importante prise par les femmes dans les entreprises et exprima l'avis que, de nos jours, un club comme le Club 44 se doit d'évoluer en devenant mixte.

La « Feuille d'avis de Neuchâtel » donne les précisions suivantes concernant le vote qui décida, de justesse, de l'admission des femmes.

« Par 262 oui contre 261, donc avec une seule voix d'écart, les femmes seront dorénavant admises à part entière dans le club. La cotisation par couple a été fixée à 85 francs. Quant à l'entrée en vigueur de ce nouveau règlement, il interviendra dès la saison prochaine, c'est-à-dire dès l'automne 1971. »

Une idée à retenir

L'Association suisse pour le suffrage féminin a organisé en décembre, un séminaire d'expression audio-visuelle destiné aux femmes qui accepteraient, le cas échéant, de participer à des débats radio-diffusés ou télévisés ; et ceci, dans la perspective de la votation fédérale du 8 février prochain.

Ce cours, qui avait lieu à Neuchâtel, au centre scolaire du Mail, a réuni une vingtaine de participantes, venues de toute la Suisse. Conscientes de la possibilité qui leur était offerte, c'est avec enthousiasme qu'elles consacrent une journée à se familiariser avec ces moyens d'expression que sont la radio et la télévision.

VAUD

SAVIGNY

Une secrétaire au conseil municipal

Lors de sa dernière séance de l'année dernière, le Conseil communal a élu son bureau pour l'année 1971.

Pour la première fois dans l'histoire de la commune, une femme, Mme Marlyse Lavanchy, fonctionnera comme secrétaire du Conseil.

Mme Gaillard quitte la Fraternité de St-Martin

Mme Gaillard avait, depuis 1949, la responsabilité de la Fraternité de Saint-Martin, rattaché depuis 1961 au Centre social protestant. Aujourd'hui, elle se retire après une activité, accomplie au nom de l'Eglise, avec une richesse de cœur exceptionnelle.

Active, inventive, elle n'a jamais ménagé sa peine mettant tout en œuvre pour réaliser les actions qu'elle jugeait utiles en faveur des êtres en marge de la société auxquels elle porte une grande compréhension.

Signalons encore que Mme Gaillard est juge à la Chambre des mineurs.

Les boulangères

L'assemblée romande des sections féminines de l'Association des patrons boulangers-pâtissiers, a eu lieu récemment à Montreux, sous la présidence de Mme R.-M. Hänni.

Les présidents de section ont chacun présenté leur rapport d'activité. Parmi les cours de toutes sortes qui ont été organisés, signalons spécialement ceux concernant l'instruction civique.

L'IMPOSITION DE LA FEMME MARIÉE

L'article paru dans notre numéro de septembre, à ce sujet, appelle deux compléments :

VAUD : L'initiative fiscale du Parti Ouvrier Populaire, qui a été rejetée par les citoyens vaudois lors de la votation des 17 et 18 octobre, demandait, entre autres choses, que « le revenu de la femme mariée ne s'ajoute à celui du mari, qu'après déduction de 10 % (mais au maximum de 1000 francs) ». Ajoutons que le contre-projet du Grand Conseil, qui entrera en vigueur le 1er janvier prochain, a éliminé ce problème.

GENÈVE : Nous avons mentionné le projet de loi de M. Robert Ducret, proposant une exonération de 2400 francs au maximum ; Me E. Kammacher nous a donné les deux précisions suivantes : le Conseil d'Etat a établi un contre-projet où l'exonération ne dépasserait pas 1200 francs ; d'autre part la Commission du Grand Conseil doit encore examiner un troisième projet, celui de M. Pierre Wyss-Chodat, député, qui demande la taxation séparée du revenu des deux époux, mais non de la fortune. Les associations féminines entendues par la commission ont demandé la taxation séparée de l'un et de l'autre.

S. Chapuis-Bischof.

FRIBOURG

1971... année décisive pour le suffrage féminin

Dans le courant du mois de décembre dernier, l'Association fribourgeoise pour le suffrage féminin a tenu son assemblée générale, sous la présidence de Mme Liselotte Spreng.

Dans son rapport, extrêmement intéressant et instructif, la distinguée présidente rappelle la votation du 16 novembre 1969, et le beau succès remporté pour le suffrage féminin en pays de Fribourg. L'Association a organisé depuis lors différents cours et conférences qui tous ont obtenu beaucoup de succès. Elle relève également que pour la première fois dans l'histoire du canton ce sont les femmes qui, à Chiètres et à Guin, ont prononcé le discours du 1er août... Une fois de plus, Mme Spreng déclare que les premiers objectifs politiques de la femme résident dans une meilleure instruction, notamment au niveau scolaire où les jeunes filles et les garçons devraient pouvoir accéder aux mêmes études. Etant partie de Fribourg, l'Association fribourgeoise pour le suffrage féminin ne pouvait irriguer tout le canton. Pour cette raison, elle a créé des sections dans les districts.

Au cours de la discussion, quelques personnes prirent la parole. Mme Kaelin s'est réjouie de constater que plusieurs femmes font maintenant partie de diverses commissions. Mme Jacqueline Esseiva — qui est membre de la commission scolaire en ville de Fribourg — expose les conclusions qu'elle a pu tirer de sa présence dans cette commission et exprime son point de vue sur les programmes scolaires, sur l'égalité à accorder aux filles et aux garçons, sur le rôle de la gymnastique dans l'éducation et la santé de l'enfant. Quant à Mlle Christiane Dévaud, en sa qualité de vice-présidente du comité de l'Université populaire, elle relève que celle-ci est due surtout à l'initiative féminine. A la fin de ce premier trimestre, elle est heureuse de constater que la participation est de 80 à 90 %. Ces chiffres sont la preuve évidente du besoin auquel elle répond.

G. Verdon.

Palmarès littéraires

La Société des Poètes et Artistes de France communique les résultats des trois concours annuels :

Le Prix des Poètes suisses de langue française 1970 — qui consiste en l'édition gratuite d'une plaquette — a été partagé entre quatre concurrents, dont trois femmes : Mme Frédérique Médivalia-Valion, Genève (« Poèmes en vrac »); Mme Simone Moll-Collet, Lausanne, (« Saisons »); Mme Denise Gilliéron, Genève (« Cendre chaude »).

Le Prix de la Nouvelle 1970 a révélé le talent de Mme Francine Gehrl, Terriert (« A l'ouïe meublé »). Une édition gratuite lui est offerte.

Les Joutes poétiques sur le thème « La Foi » ont valu à Mme Germaine Vernlory, Genève, de recevoir un deuxième prix (pas de premier prix cette année).

LYCEUM-CLUB

VAUD
LYCEUM-CLUB, rue de Bourg 15
29 janvier, 18 h. 15 : Récital d'Annie Schmid-Wyss, pianiste, et Elisabeth Gander, clarinettiste.

5 février, 20 h. 30 : René Dutoit, causerie avec projection sur le Mexique.
19 février, 18 h. 15 : Récital de Lucienne Dalman, cantatrice, et Marie-Louise de Marval, pianiste.

NEUCHATEL

LYCEUM-CLUB, Ecluse 40
21 mars, 17 heures : récital de François Courvoisier, violoncelliste, et Liselotte Born, pianiste.

GENÈVE

Galerie A. Muriset, pl. du Molard 4, 2e étage, jusqu'à fin Janvier : Dessins et aquarelles d'artistes du siècle dernier.